

Interview de Pierre Pescatore: la signature des traités de Rome (Luxembourg, 10 septembre 2003)

Source: Interview de Pierre Pescatore / PIERRE PESCATORE, Étienne Deschamps.- Luxembourg: CVCE [Prod.], 10.09.2003. CVCE, Sanem. - (Montage, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_pierre_pescatore_la_signature_des_traites_de_rome_luxembourg_10_septembre_2003-fr-ba3f1901-d7de-4bdb-94c8-8e76ef48bfcf.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Pierre Pescatore: la signature des traités de Rome (Luxembourg, 10 septembre 2003)

[Étienne Deschamps] Portons-nous, si vous le voulez bien et pour un instant, de Bruxelles à Rome. Lors de la signature des traités de Rome, le 25 mars 1957, au Capitole, le texte final du traité n'avait pas pu être traduit et imprimé à temps. Pouvez-vous nous rappeler cette anecdote?

[Pierre Pescatore] C'est plus qu'une anecdote. Donc, il s'est passé ceci: c'est que lorsque le traité a approché de sa phase finale, il fallait mettre les choses au point, du point de vue protocolaire et diplomatique. À ce moment, monsieur Calmes m'a demandé de savoir s'il n'y aurait pas dans le ministère des Affaires étrangères luxembourgeois, un fonctionnaire qui était bien au fait des problèmes protocolaires liés à la signature des traités internationaux. Et je lui ai proposé le nom de celui qui était mon adjoint au ministère des Affaires étrangères, Joseph Kasel, avec l'aide duquel j'avais mis sur pied tout le service des traités internationaux du ministère des Affaires étrangères. Joseph Kasel a donc été invité aussi à Rome par le secrétariat de la Conférence, et il a eu la charge, avec mon aide parce que j'étais présent moi-même, de mettre en forme les deux traités pour qu'ils puissent être signés, donc de voir exactement à des questions comme la suite de la mention des parties contractantes, les clauses finales, tout l'agencement qu'il faut. Enfin, c'est un travail au fond de notaire qu'il faut faire. Et comme cela, j'ai pu avoir avec lui une prise personnelle et directe sur la finalisation du texte qui allait être signé. La chose est intéressante, parce que ce que nous avons apporté à Rome était, donc, un traité qui consistait en feuilles photocopiées, raturées, donc une sorte d'être de raison, n'est-ce pas, un traité qui existait surtout dans l'esprit des négociateurs et qui était couché sur des feuilles toutes provisoires.

Tout ceci a dû être mis en forme par l'imprimerie de l'État italien, en belles lettres romaines. Et ce travail n'avait pas été tout à fait achevé au moment de la signature. Et en fin de compte, le conseil que nous avons donné au secrétariat de la Conférence et au gouvernement italien, puisque la date était fixée, c'était de faire en sorte que la première page, qui portait le nom des parties contractantes et la dernière page, qui portait les clauses finales, étaient bien au point et puis qu'on ferait ce qu'on pourrait pour la signature. Et la vérité, c'est que le texte était composé à l'imprimerie nationale italienne, donc, le texte existait bel et bien, mais le tirage n'avait pas pu être achevé à temps. Et je vois encore mon ami Kasel devant moi qui soupèse le texte provisoire et les feuilles qui avaient été fournies par l'imprimerie nationale italienne et qui – donc, les place entre l'intitulé et les clauses finales – et qui a reçu de moi et de monsieur Calmes les instructions consistant à faire en sorte que les personnages, les personnalités appelées à signer voient bien la feuille de garde, et qu'il saisisse par les deux doigts le paquet de papier blanc et qu'il leur présente alors la feuille de signature. Et le grand problème a été d'empêcher que les journalistes ne viennent y mettre leur nez, n'est-ce pas. Et tout cela a réussi, n'est-ce pas. Tout cela a réussi.

Les ministres n'ont pas su qu'ils signaient un paquet de feuilles blanches. De toute manière, un traité doit être scellé seulement *ex post* et pour le scellage les feuilles intermédiaires étaient là, étaient contrôlées, donc... Mais ce n'était pas une supercherie, n'est-ce pas? Mais ça m'a appris tout de même une chose, que tout traité international est, pour commencer, une chose intellectuelle, n'est-ce pas? Tout accord juridique est un être de raison. L'accord juridique se fait dans le cerveau des hommes et puis l'*instrumentum*, comme on dit en langage latin, l'*instrumentum* est couché par écrit, n'est-ce pas, un acte notarié, un texte de loi, un texte de traité et tout cela est un processus qui se fait en toute loyauté. Alors, c'est comme cela que les choses ont été faites, que le traité a été signé.

Et j'ajoute encore, en ce qui concerne la signature, un détail qui appartient plutôt à la petite histoire: c'est que nous avons, dans le groupe juridique, préparé le protocole de signature pour les seuls ministres des Affaires étrangères. Ça devait être les six ministres des Affaires étrangères. Nous n'avions pas pris en compte l'ambition personnelle des chefs des délégations, et ce sont alors les chefs de délégation qui se sont eux-mêmes imposés, je ne sais pas à quel niveau, niveau diplomatique, et nous avons dû – et je le sais trop bien, parce que j'ai dû m'en occuper –, nous avons dû, donc, ajouter deux barres de signatures pour chaque délégation, le nom du ministre des Affaires étrangères et le nom du chef des délégations. Et c'est comme cela que vous voyez apparaître les doubles signatures dans le document de Rome. Et nous l'avons fait à notre corps défendant, parce que nous savions que le gros de la négociation n'avait pas été mené au niveau

de ceux qui cosignaient avec les ministres, n'est-ce pas. Il y en avait qui avaient eu une influence réelle et puis d'autres une influence plutôt purement diplomatique, mais les accords substantiels avaient été pris à un autre niveau, et ça nous fâchait comme négociateurs de disparaître complètement et de voir mis en évidence la co-signature de nos chefs de délégation, que nous, comme juristes, avions toujours évités suivant le système que je vous ai expliqué. Mais voilà la réalité, et allez donc voir à Rome l'original et vous verrez les belles signatures qui se trouvent au pied de cet instrument.